

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2000

Artikel: Asile : on entame la vraie réforme : se donner les moyens de procédures rapides et équitables pour les requérants d'asile
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014117>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'est rompu qu'en cas d'extrême nécessité, lorsqu'il faut bien répondre aux sollicitations de Bruxelles. D'où, à notre modeste échelle, la

nécessité de cet extrémisme d'insistance, de rappel. La continuité de la réflexion et la mise en contexte des dossiers s'imposent comme une

tâche civique, comme une exigence démocratique face au *zapping* médiatique et à la priorité donnée à l'événementiel.

Asile: on entame la vraie réforme

Se donner les moyens de procédures rapides et équitables pour les requérants d'asile

Albert Tille - 20 juin 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23735>

Simonetta Sommaruga ne perd pas de temps. Quatre jours après le triomphe devant le peuple des mesures d'urgence durcissant la loi sur l'asile qu'elle a défendues sans défaillance, elle lance la consultation sur l'étape suivante.

Les critiques fusent à la gauche de son parti. Comment justifier une présence socialiste au gouvernement si c'est pour mieux faire accepter les détestables projets de la droite? Pour juger la politique de la conseillère fédérale sur l'asile, commençons par le début.

En mai 2010, le Conseil fédéral approuve le message sur une nouvelle modification de la loi sur l'asile. Au menu, la suppression des demandes dans les ambassades, le refus de l'asile aux objecteurs de conscience, un renforcement des mesures de contrainte et une accélération de la procédure. Simonetta Sommaruga hérite du projet lorsqu'elle entre au Conseil fédéral en novembre 2010.

En empoignant le dossier, elle accorde une importance prioritaire à l'accélération des procédures ([DP 1912](#)) qui devraient être concentrées pour l'essentiel dans des centres gérés par la Confédération. L'annonce de cette petite révolution est bien accueillie, y compris par les défenseurs de l'asile. Mais une réforme de cette envergure ne se réalise pas en un jour.

Dans son impatience à prouver sa volonté de serrer la vis aux requérants, le Parlement, après un bricolage législatif faisant appel à une procédure d'urgence discutable ([DP 1995](#)), a saucissonné le projet déposé en 2010, en ne retenant que les mesures qui fâchent les défenseurs de l'asile. Dans la campagne référendaire, les partisans de la révision urgente n'ont cessé d'avancer les mérites des mesures d'accélération de la procédure, pourtant pratiquement inexistantes dans le projet.

Simonetta Sommaruga a reconnu l'enfant qui n'était pas

d'elle, en affirmant cependant que le refus de l'asile aux objecteurs de conscience était simplement inapplicable. En défendant le projet, elle a joué la solidarité gouvernementale. En s'engageant, elle a sans doute aussi voulu se faire une vertu auprès des partisans de la rigueur pour mieux faire passer sa réforme [«pour des procédures rapides et équitables»](#).

Le projet mis en consultation est un peu moins ambitieux que ce qui avait été prévu initialement. Mais il en conserve les grandes lignes et en fixe les détails.

La capacité des centres de la Confédération passera de 3'000 à 5'000 places. Pour éviter le gigantisme, il y aura 3 ou 4 centres coordonnés entre eux dans les cinq régions où sont actuellement les centres d'enregistrement. Ce modèle a été approuvé par la Conférence nationale sur l'asile qui regroupe la Confédération, les cantons et les communes. C'est là que seront traitées

définitivement 60% des requêtes dans une procédure qui ne devrait pas dépasser 140 jours. Leur analyse sera facilitée par la présence constante de spécialistes fédéraux, mais aussi de conseillers juridiques gratuits choisis par les défenseurs de l'asile. Les requérants dont les dossiers sont complexes seront cependant attribués aux cantons, comme c'est le cas actuellement.

Malgré le premier feu vert des

régions, la construction des nouveaux centres ne sera pas chose aisée.

Vingt-six législations cantonales régissent les permis de construire. Le projet en consultation prévoit une procédure fédérale d'acceptation des plans. Et lorsque ce vaste chantier sera achevé, la majorité des requérants n'aura plus à attendre des années pour savoir s'ils pourront rester en Suisse.

Voilà donc une vraie réforme

qui devrait satisfaire le plus grand nombre... à l'exception, probablement, des habitants proches des nouveaux centres fédéraux. Mais les solutions miracles n'existent pas. Bien des renvois resteront impossibles sans la coopération des pays d'origine des migrants. Et Simonetta Sommaruga aura probablement plus de difficultés à passer des accords de réadmission avec les pays d'immigration qu'à trouver des sites pour planter les centres fédéraux.

La mobilité, cause commune

Les infrastructures répondent aux besoins de mobilité, mais donnent à réfléchir sur la liberté de mouvement

Yvette Jaggi - 01 juillet 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23817>

Le 21 juin, les Chambres fédérales approuvaient la création d'un fonds pour le financement de l'infrastructure ferroviaire ([Fabi](#)), alimenté par les usagers (poids lourds), les consommateurs (TVA), les contribuables (impôt fédéral direct) et la caisse fédérale.

Moins d'une semaine plus tard, la conseillère fédérale Doris Leuthard, ministre des transports, enchaînait avec une proposition de nouveau fonds pour les routes nationales et les trafics d'agglomération ([Forta](#)) dont la mise en consultation est prévue pour cet automne.

Dans les deux cas, on parle de programmes d'investissements

ascendant à plusieurs milliards et de projets à réaliser d'ici 2025 à 2030. Dans les deux cas aussi, s'agissant de modifications de la Constitution fédérale, le peuple et les cantons auront le dernier mot, au début de 2014 pour le Fabi, au moins deux ans plus tard pour le Forta.

Dans la perspective de ces votations, le débat devrait s'ouvrir au-delà des questions de grands travaux et budgets qui passionnent à juste titre les politiciens des villes et des régions. Il s'agit de s'interroger sur la mobilité, dont le développement semble inéluctable - et désiré. Sa croissance est-elle vraiment facteur d'affranchissement par

rapport à l'espace-temps? Indice de progrès pour la société et l'économie? Signe d'amélioration essentielle pour la condition humaine au point de rejoindre la liste des valeurs et libertés fondamentales?

Avec leur caractère de critiques implicites, ces questions, pourtant fondamentales, paraissent un peu décalées. En réalité, il s'avère plus facile de trouver un emploi à sa convenance et de se déplacer chaque jour pour se rendre à son lieu de travail que de trouver à proximité de ce même lieu un logement adéquat ou une place dans une garderie. Du coup, le trafic pendulaire ne cesse d'augmenter, en nombre de